



© 2026 Les Echos Publishing

Chaque année, la Direction des affaires civiles et du sceau du ministère de la Justice dresse un état des lieux des professions d'administrateur et de mandataire judiciaires en France. Un bilan démographique dont la dernière édition confirme, en particulier, l'attrait pour l'exercice en société.

Mandataires vs administrateurs

Au 1^{er} janvier 2026, le ministère de la Justice décomptait presque deux fois plus de mandataires que d'administrateurs judiciaires. Dans le détail, il dénombrait 335 mandataires judiciaires (dont 48 salariés), soit une augmentation de 2 % depuis le 1^{er} janvier 2025 et de 11,7 % en 10 ans. Les administrateurs judiciaires, quant à eux, étaient au nombre de 175 (dont 16 salariés), avec une augmentation d'effectif plus importante, aussi bien en un an (6 %) qu'en 10 ans (44,6 %).

Et si le nombre d'études d'administrateurs judiciaires est resté relativement stable depuis 2016 (80 études au 1^{er} janvier 2026, contre 81 en 2016), celui des mandataires judiciaires a chuté de 21,6 % (185 études en 2026, contre 236 en 2016), en raison d'une tendance marquée au regroupement.

Quant à l'âge moyen de ces professionnels, il reste particulièrement élevé : 48 ans pour les administrateurs judiciaires et 50 ans pour les mandataires judiciaires. Près de la moitié des mandataires et 39 % des administrateurs étant

âgés d'au moins 50 ans. Et si ces deux professions demeurent majoritairement masculines (66 % d'hommes chez les administrateurs et 61 % chez les mandataires), la proportion de femmes tend progressivement à augmenter.

De l'étude individuelle à l'exercice en société

Mais le principal enseignement de ce bilan est l'abandon progressif de l'exercice en étude individuelle au profit de l'exercice en société. En effet, le nombre de professionnels (hors salariés) exerçant dans le cadre d'une étude individuelle a considérablement diminué en 10 ans, chutant de 38 à 6 % pour les administrateurs judiciaires et de 44 à 14 % pour les mandataires judiciaires. Des professionnels qui travaillent aujourd'hui essentiellement dans le cadre de sociétés d'exercice libéral (Sel), soit 81 % des administrateurs et 76 % des mandataires.

Et c'est la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (Selarl) qui reste la forme de société privilégiée (64 % des études d'administrateurs judiciaires et 72 % des études de mandataires). Viennent ensuite les sociétés civiles professionnelles (SCP), avec 13 % des études d'administrateurs et 12 % des études de mandataires, et les sociétés d'exercice libéral par actions simplifiées (Selas), qui représentent 13 % des études d'administrateurs et 7 % des études de mandataires.

Enfin, le nombre moyen d'associés au sein des études principales en société est resté quasi stable durant ces 10 dernières années : 2,19 associés dans les sociétés d'administrateurs en 2026 (contre 2,13 associés en 2016) et 1,71 associé dans les sociétés de mandataires (contre 1,65 associé il y a 10 ans).

[Ministère de la Justice, « Les administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires – Situation au 1er janvier 2026 »,](#)

[mars 2026](#)

© 2026 Les Echos Publishing